

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2015

DCM N° 15-02-26-17

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours Contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
22 décembre 2014	Assignation en vue d'ordonner la décharge de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2014.	5.8	Tribunal de Grande Instance de Metz
19 janvier 2015	Assignation en référé en vue de d'autoriser la Ville de Metz à pénétrer au sein du logement 8 rue du Château à Metz pour faire réaliser par une entreprise tierce les travaux prévus par l'arrêté préfectoral du 22 août 2013.	5.8	Tribunal de Grande Instance de Metz
19 janvier 2015	Assignation en référé en vue de d'autoriser la Ville de Metz à pénétrer au sein du logement 10 b Place Saint Martin à Metz pour faire réaliser par une entreprise tierce les travaux prévus par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2014.	5.8	Tribunal de Grande Instance de Metz
19 décembre 2014	Recours en annulation contre l'arrêté de la Ville de Metz en date du 4 août 2014 accordant à la SA LSP un permis de construire de 24 logements sur un terrain situé 72 Chemin sous les Vignes à Metz ainsi que de la décision du 17 octobre 2014 rejetant le recours gracieux.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU/ JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
18 décembre 2014	Jugement	Requête indemnitaire consécutive à des désordres causés à l'habitation sis 23 rue de Pouilly du fait des racines de tilleuls implantés sur le trottoir.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	La Ville de Metz est condamnée à verser 3000 Euros en réparation du préjudice, 1000 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative et les frais d'expertise taxés et liquidés à la somme de 1646,10 Euros.
19 décembre 2014	Jugement	Recours en annulation contre les arrêtés municipaux de la Ville de Metz des 6 mai et 4 juin 2013 portant mise sous surveillance d'une chienne et obligation de présence pour une étude comportementale.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Annulation de l'arrêté municipal en date du 4 juin 2013 et condamnation de la Ville de Metz à verser 500 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative et 35 Euros au titre de l'article R761-1 du Code de Justice Administrative.
13 janvier 2015	Jugement	Recours en indemnisation consécutif au préjudice commercial suite aux travaux de rénovation et de transformation en secteur piétonnier de la Place Saint-Louis.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête et condamnation de la Société SAS LOUIS ENTREPRENDRE à verser 1000 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
13 janvier 2015	Ordonnance	Requête en référé aux fins d'expertise en vue de convoquer les parties et d'établir l'imputabilité des différends concernant les travaux de raccordement imposés lors de la construction de 12 maisons jumelées et d'une maison individuelle rue du Professeur Jeandelize à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE